

Police Municipale – Prorogation de l'arrêté portant interruption de circulation et interdiction de stationnement sur le domaine public en agglomération
Rue du Général de Gaulle à proximité du PN n° 131

Le Maire de PHALEMPIN, Député honoraire, Membre honoraire du Parlement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213.1 à L. 2213.6 ;

Vu le code de la voirie routière,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire) ;

Vu l'arrêté temporaire en date du 02 avril 2025 portant interruption de circulation et interdiction de stationnement sur le domaine public en agglomération, rue du général de Gaulle, à proximité du passage à niveau n° 133, demandé par la société LANTHIER TP, Route Départementale 195 – 59330 HAUMONT représentée par Monsieur Guillaume REGNIER du lundi 07 avril 2025 au vendredi 09 mai 2025, dates incluses,

Vu les modalités de réalisation, pour le compte de la société NOREADE, 40 Avenue de la Marne 59290 WASQUEHAL, de travaux de pose d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales (diamètre 400) du n° 127 avec extension jusqu'au 131b rue du Général de Gaulle 59133 PHALEMPIN,

Vu la demande formulée le 28 avril 2025 par la société LANTHIER TP, Route Départementale 195 - 59330 HAUTMONT de prolonger le présent arrêté du samedi 10 mai 2025 au vendredi 23 mai 2025 afin que des essais soient effectués par la société NOREADE et la réfection de la chaussée à l'issue,

Considérant la nécessité de prendre toutes mesures de nature à assurer le bon déroulement des travaux et à prévenir des accidents,

ARRÊTE :

Article 1er : Le présent arrêté proroge les dispositions prises par l'arrêté du 02 avril 2025, afin de permettre la réalisation par la Société LANTHIER TP et la société NOREADE des travaux susvisés, à proximité du passage à niveau n°131. La Route Départementale 62, du n° **127 au 131b rue du Général de Gaulle 59133 PHALEMPIN**, reprise dans le domaine public et ouverte à la circulation publique, fera l'objet dans les deux sens **d'une interruption totale de circulation, du samedi 10 mai 2025 au vendredi 23 mai 2025 (jour et nuit ainsi que le week-end), dates incluses.**

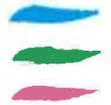
./..

Tél. 03.20.62.23.40

Fax. 03.20.32.75.47

5, rue Jean Baptiste Lebas

59133 Phalempin



../..

Article 2 : En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée dans les deux sens, comme suit :

L'itinéraire de déviation se fera par la Route Départementale 62 (Phalempin - Wahagnies), la RD 954 (Wahagnies), la RD 41 (Wahagnies – Camphin en Carembault) et la RD 62A (Camphin en Carembault – Phalempin).

Article 3 : Le stationnement sera interdit rue du Général de Gaulle, au droit de la zone concernée par les travaux et le dépôt des matériaux nécessaires à leur réalisation.

Article 4 : Les interdictions énoncées dans les articles précédents feront l'objet d'une signalisation provisoire de déviation conforme à la réglementation en vigueur. La pose et la maintenance seront à la charge de la Société NOREADE.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le responsable des services techniques et Madame la coordinatrice technique de la commune de Phalempin ;
- Monsieur le Major commandant la brigade territoriale autonome de la Gendarmerie Nationale de Phalempin,
- Monsieur le chef de service de la police municipale,
- Monsieur le responsable de la voirie et des infrastructures de l'arrondissement de Douai,
- Monsieur le Commandant du Service d'Incendie et de Secours de Seclin
- Monsieur le chef de district SNCF Réseau
- Monsieur le Directeur de la société de transport Arc en Ciel 2
- Monsieur le Directeur de la Société Esterra
- Monsieur le maire de La Neuville (59)
- Monsieur le maire de Wahagnies (59)
- Monsieur le maire de Camphin en Carembault (59)
- Monsieur le conducteur de travaux de la société LANTHIER TP
- Monsieur DUBOIS Arnaud, société S2R – SERVICE RAIL ROUTE
- Monsieur directeur de la société NOREADE

A Phalempin, le 29 avril 2025



Thierry LAZARO
Maire de PHALEMPIN
Député honoraire
Membre honoraire du Parlement